

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024-2029

Ecole de Musique Intercommunale Associative
Nort-sur-Erdre, Casson, Les Touches, Petit-Mars, Saint Mars du Désert





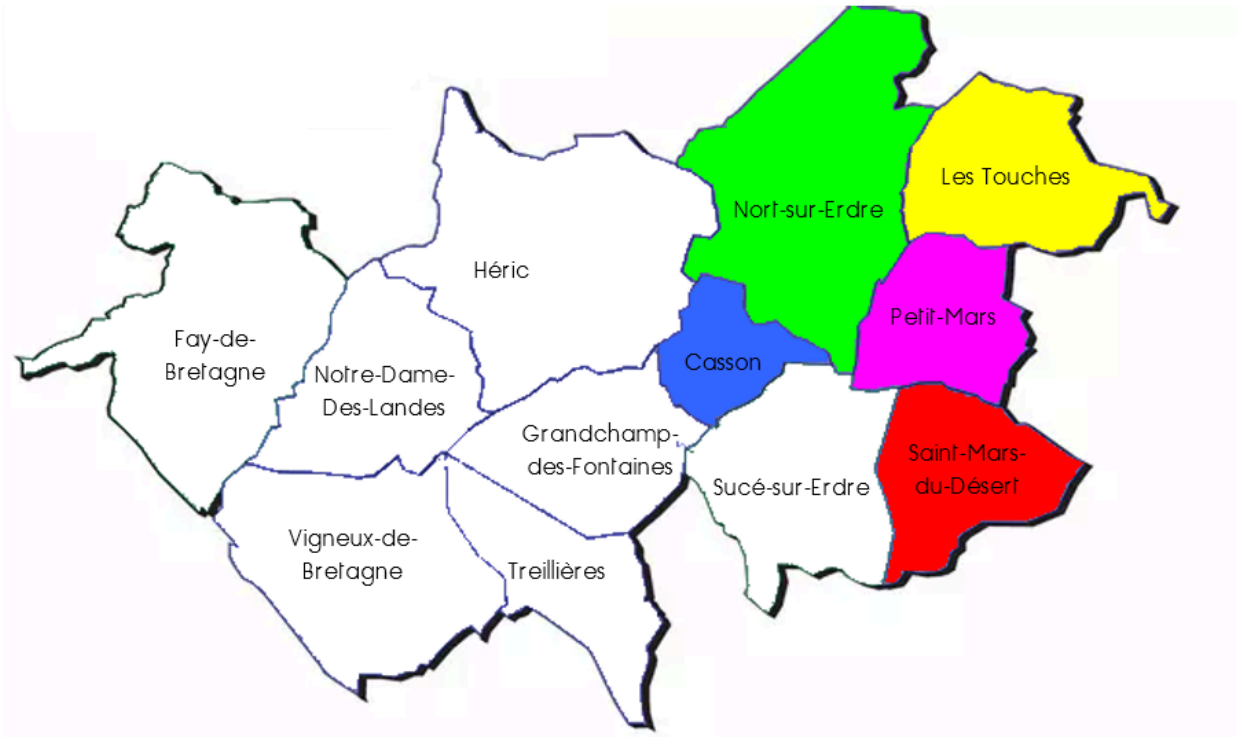
TABLE DES MATIÈRES

1. Historique et contexte territorial.....	2
2. Nos valeurs.....	3
3. Présentation de l'association.....	4
3.1. La gouvernance.....	4
3.2. Les salariés.....	5
3.3. Les lieux d'enseignements.....	5
3.4. L'EMI, en quelques chiffres, année 2023-2024.....	6
3.5. L'évolution de l'EMI: un changement d'échelle.....	6
3.6. L'offre de l'EMI : Les disciplines sur toutes les communes.....	7
4. Premier axe prioritaire de l'EMI: favoriser l'accès du plus grand nombre à la musique.....	9
4.1. Par une politique budgétaire indexée sur le quotient familial.....	9
4.2. Par une action de proximité.....	9
4.3. Par des interventions en milieu scolaire.....	10
4.4. Par des interventions auprès de Relais Petite Enfance et Halte d'enfants.....	10
4.5. Par des actions dans le cadre des PEL ou PEDT.....	10
5. Second axe prioritaire de l'EMI : irriguer la culture sur l'ensemble du territoire.....	11
5.1. Par des actions de diffusion.....	11
5.2. Par des projets et des partenariats avec d'autres structures.....	11
6. Les orientations pédagogiques.....	12
6.1. Les parcours musicaux.....	12
✓ Découvrir la musique : de 3 mois à la GS.....	12
✓ S'initier à la musique : pour les CP-CE1.....	12
✓ Apprendre la musique : de 7 à 107 ans.....	12
✓ Pratiquer la musique ensemble.....	12
✓ Intervenir auprès de personnes en situation de handicap.....	12
6.2. Progressions des élèves et enseignements dispensés.....	13
✓ Cycle I.....	13
✓ Cycle II.....	13
✓ La Formation Musicale.....	13
✓ La pratique instrumentale.....	13
✓ La pratique collective.....	13
6.3. L'évaluation.....	14
✓ L'évaluation continue.....	14
✓ L'évaluation sommative : examen de fin de cycle.....	14
✓ L'auto-évaluation.....	14
7. Perspectives.....	15

1. Historique et contexte territorial

Le 22 octobre 1996, suite au regroupement de plusieurs associations, est créée l'Ecole de Musique Intercommunale, association loi 1901, qui rassemble dans un premier temps trois antennes d'enseignement (Nort-sur-Erdre, Ligné, Petit Mars).

Depuis 2021, l'EMI rayonne sur 5 communes de la communauté d'Erdre et Gesvres : Nort-sur-Erdre, Petit-Mars, Casson, Les Touches et Saint-Mars-du-Désert; ce qui représente un territoire rural et péri-urbain de plus de 23 000 habitants.



2. Nos valeurs

L'EMI a pour objectif de rendre accessible la pratique musicale à tous (inclusive et pour tout âge), en tenant compte des caractéristiques socio-économiques et géographiques du territoire. Pour ce faire :

- Les élèves sont accompagnés par les enseignants dans une découverte, une initiation et un apprentissage de la pratique musicale individuelle et collective. La finalité est le plaisir de jouer, le partage et la convivialité.
- L'EMI développe le lien avec d'autres associations pour partager ses pratiques culturelles.
- L'EMI participe à l'animation culturelle du territoire en offrant des concerts et intermèdes dans différents lieux (médiathèque, maison de retraite, repas des aînés,...).



3. Présentation de l'association

Le siège de l'association est situé à Nort-sur-Erdre. L'organisation repose sur le conseil d'administration. Différents acteurs participent à la vie de l'école:

- les bénévoles élus au CA
- le poste de direction et le poste de secrétariat
- les professeurs
- les élèves et leurs représentants légaux

3.1. La gouvernance

L'assemblée générale (AG) a lieu en novembre et réunit l'ensemble des adhérents, ainsi que les élus des 5 communes. Les salariés sont invités à y participer. Temps fort de l'année, elle permet de présenter le bilan de l'année précédente, de se projeter sur l'année à venir et d'élire les représentants qui participeront au conseil d'administration.

Le conseil d'administration (CA) se réunit 4 fois par an et fonctionne d'une manière collégiale. Il peut être amené à se réunir plus fréquemment en cas de nécessité. Les élus des communes peuvent être invités à participer aux réunions du CA. Le conseil d'administration définit les orientations de l'EMI, rédige le projet d'établissement. Il statue sur les décisions stratégiques.

Certaines thématiques sont traitées en commission de travail par les membres du CA : les ressources humaines, la finance, les manifestations, la communication et les interventions en milieu scolaire (IMS). Les commissions de travail sont autonomes dans leurs décisions mais reportent régulièrement au conseil d'administration. En cas de sujet majeur, le conseil d'administration peut être amené à statuer.

Le CA s'appuie sur une direction d'établissement. Cette dernière met en œuvre les orientations et les décisions stratégiques définies par le CA.

Répartition des sujets entre le conseil d'administration et la direction :

- Le CA prend en charge la rédaction du projet d'établissement, le recrutement des salariés, la gestion du budget, les recherches de subvention, la réalisation des outils de communication, les relations partenariales avec les élus, l'organisation des événements.
- La direction prend en charge la rédaction des conventions, les relations partenariales avec les techniciens, les associations et les réseaux (hors Nort Asso), les relations avec les familles et le public, la gestion des locaux, la coordination des événements. La direction participe au recrutement des salariés.

A noter que le CA donne les grandes orientations sur le projet pédagogique et celui-ci est rédigé et mis en œuvre par la direction, en lien avec l'équipe de professeurs.



3.2. Les salariés

- L'équipe administrative

Elle est composée de 3 fonctions:

- un poste de secrétariat,
- un poste de direction,
- un poste de coordinateur IMS,

pour un volume total de 35 heures.

- L'équipe pédagogique

En 2023-2024, l'équipe pédagogique est composée de 16 professeurs dont 3 interviennent aussi en milieu scolaire.

L'ensemble du personnel enseignant représente 5 équivalents temps plein.

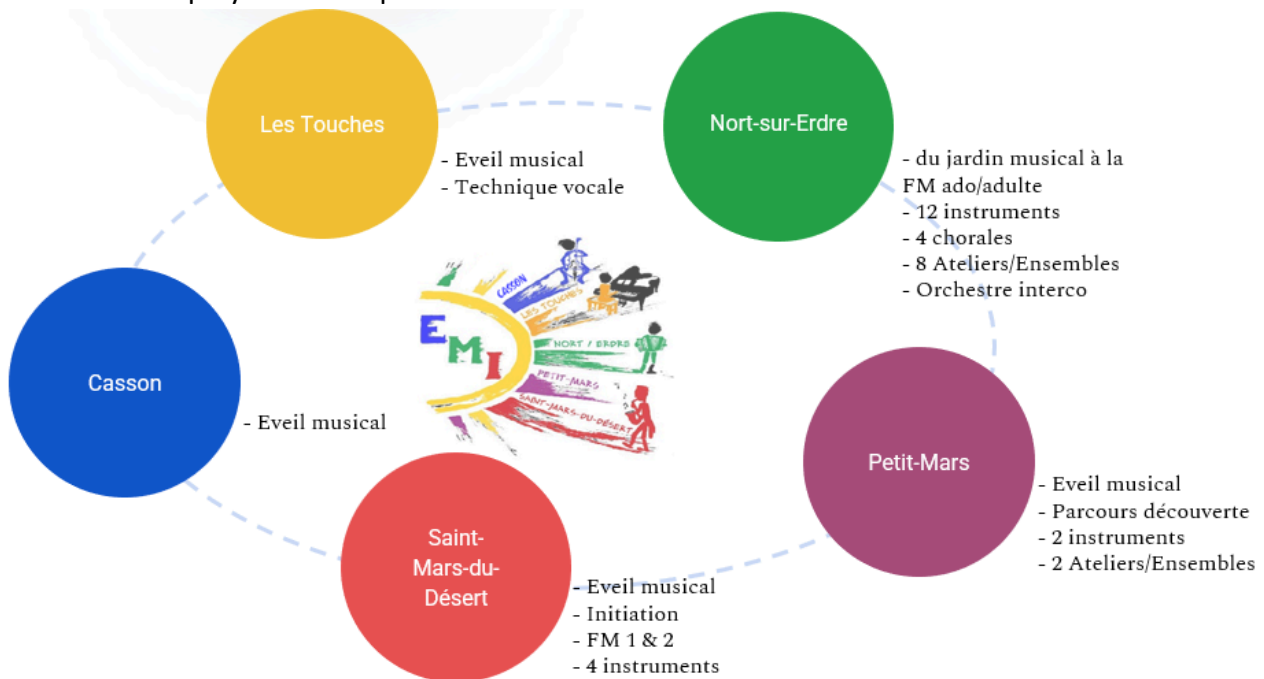
La convention qui régit les ressources humaines au sein de l'association est la convention ECLAT.

L'EMI sollicite les compétences de Nort Asso et d'HEXOPEE pour s'assurer du suivi des exigences salariales et juridiques.

L'ensemble de professeurs est tenu informé de la proposition de formation continue des organismes Uniformation, Musique et Danse, ...

3.3. Les lieux d'enseignements

Nous nous employons à être présent sur nos 5 communes :

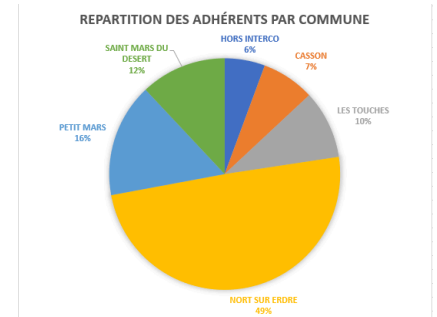


Actuellement, le siège de notre école au 3 boulevard Paul Doumer est en rénovation jusqu'en Janvier-Février 2025. Grâce au soutien de la mairie de Nort-sur-Erdre, nous sommes accueillis sur différents lieux : au parc de la Garenne Village, Quai St George, salle de la Sablonnaie.

3.4. L'EMI, en quelques chiffres, année 2023-2024

C'est :

- 307 élèves
- 172 instrumentistes



Catégorie	Adhérents activités loisirs											
	Nortais		Cassonnais		Touchois		Petit Marsiens		Marsiens		Autres communes	
Sexe	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Enfants de moins de 7 ans	17	18	5	2	5	9	10	6	8	14	2	2
Enfants de 7 à 18 ans	27	39	3	4	4	4	7	14	3	5	2	4
Adultes 18 ans et +	7	35	3	3	2	5	3	7	1	4	1	5
Sous-totaux	51	92	11	9	11	18	20	27	12	23	5	13
TOTAUX	143 + 17 Adapei		20		29		47		35		16	

3.5. L'évolution de l'EMI: un changement d'échelle.

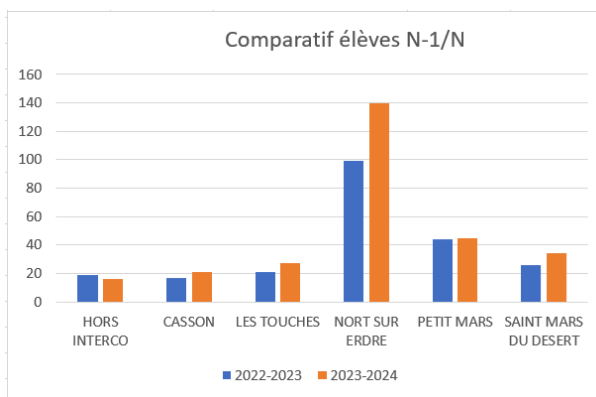
Grâce au soutien des 5 communes partenaires, l'association a créé un poste de direction de 26h00 en novembre 2021.

La création du poste de direction a permis :

- de déployer des activités sur les 5 communes avec la création d'un pôle d'enseignement Petit-Mars/Saint-Mars du Désert, notamment,
- d'enrichir les offres musicales: le jardin musical, activité pour les enfants de 3 mois à 3 ans accompagnés d'un parent, la chorale enfant-parent, ...
- de mettre en place un parcours découverte pour les enfants de CP-Ce1 avec le prêt d'instruments
- de créer du lien avec les partenaires associatifs: les bibliothèques, la Nuit de l'Erdre..

La révision de la grille tarifaire, avec notamment la baisse du tarif adulte, et la mise en place du quotient familial pour les parcours instrumentaux ont permis de renouveler et de s'ouvrir à de nouveaux publics.: adultes, catégories sociales différentes,...

Ainsi, le nombre d'élèves a doublé et l'offre d'ateliers s'est élargie (de 7 à 14 ateliers).



	2020-21 (avec Ligné)	2023-24	Evolution
Nb d'élèves	162	307	+90%
Nb d'instrumentistes	102	182	+78%
Nb d'ensembles/d'ateliers	7	14	+100%
Nb de professionnels	13	18	+38%
Nb d'heures de cours (hors IMS hors direction)	2 000 (estimatif)	3 624	+81%
Budget	122,54 k€	229,67 k€	+87%

3.6. L'offre de l'EMI : Les disciplines sur toutes les communes

le jardin, les éveils, l'initiation

Formation instrumentale :

Les vents : flûte traversière, clarinette et saxophone
 Les cordes : violoncelle, harpe celtique, guitare classique, guitare folk, guitare d'accompagnement et guitare électrique.
 Les claviers : piano
 Les percussions : batterie
 La musique traditionnelle : accordéon diatonique
 La voix : Technique vocale



La pratique collective :

Atelier handicap, Musi'Cap	Chant chorale adultes
Ateliers de musiques actuelles	Chant chorale adolescents
Atelier de musiques traditionnelles, Kejadenn	Chant chorale enfants
Atelier de percussions	Chant chorale famille : enfant/parents
Atelier création composition	
Musique de chambre	

L'orchestre intercommunal, en partenariat avec les écoles de musique de Héric et Grandchamp-des-Fontaines

Formation musicale

Eveil : 4 et 5 ans

Initiation/Parcours découverte : 6 ans et plus

Formation musicale Cycle I (4 années) : à partir de 7 ans

Formation musicale ado/adulte

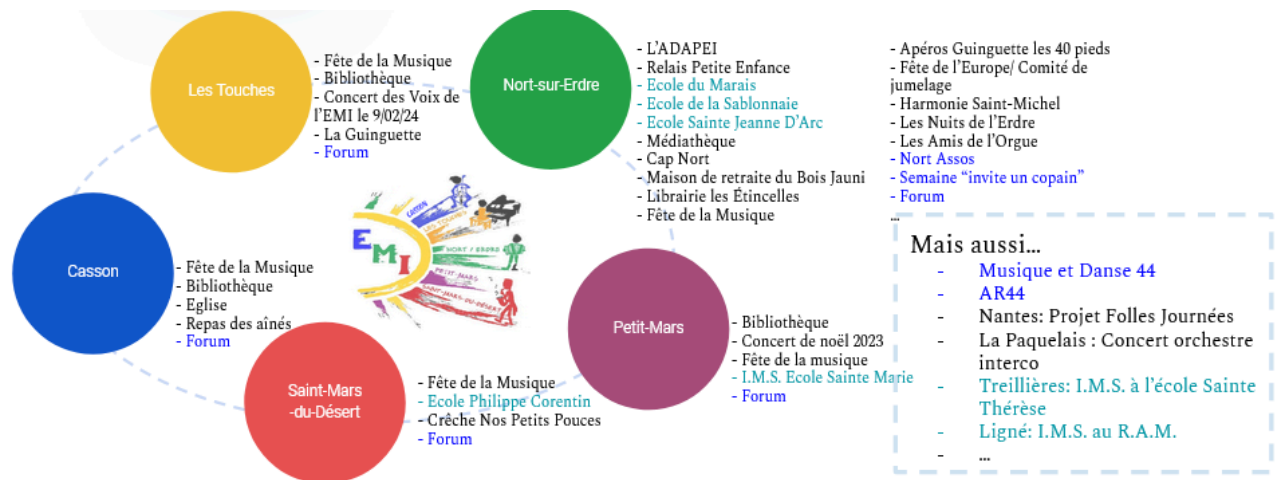
Stages

Février 2024 : stage rythme et lecture rythmique (binaire)

Avril 2024 :

- Stage Chant Grégorien
- Stage Chant polyphonique de la Renaissance
- Stage rythme et lecture rythmique (ternaire)
- Stage respiration (pour les soufflants : flûte traversière, saxophone, clarinette)

4. Premier axe prioritaire de l'EMI: favoriser l'accès du plus grand nombre à la musique



4.1. Par une politique budgétaire indexée sur le quotient familial.

Depuis septembre 2022, l'EMI a mis en place 4 tranches de quotient familial pour les parcours instrumentaux.

Il est possible de régler ses cours par :

- les chèques CCAS mairie
- les chèques vacances
- le pass culture
- la possibilité d'un paiement échelonné.

Les tarifs seront réévalués chaque année en fonction du contexte économique pour tendre vers l'équilibre budgétaire.

4.2. Par une action de proximité

Comme expliqué page 5, nos cours sont répartis sur toutes les communes partenaires (cf. annexe également)



4.3. Par des interventions en milieu scolaire

Deux dumistes ainsi qu'un enseignant d'éveil musical (ayant obtenu une validation partielle du DUMI par VAE) font des interventions régulières dans les écoles maternelles et primaires de Nort-sur-Erdre, Les Touches, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert et Treillières (écoles publiques et privées), sur le temps scolaire. D'autres communes demandent également de façon ponctuelle des interventions.

C'est l'occasion de faire découvrir la musique à tous les enfants d'une commune, sans exception, par des projets fédérateurs autour du chant ou de la pratique d'instruments pour enfants.

Ces actions se font grâce au soutien de la CCEG, des mairies et des écoles pour les communes citées précédemment.

4.4. Par des interventions auprès de Relais Petite Enfance et Halte d'enfants

Deux dumistes dispensent des interventions à la Halte d'enfants de Nort-sur-Erdre, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert et également sur la commune de Ligné.

Nous participons au Tout Petit Festival, mis en place par la CCEG.

4.5. Par des actions dans le cadre des PEL ou PEDT

L'EMI peut participer aux dispositifs locaux tels que les Projets Éducatifs Locaux (PEL) et Projets Éducatifs de Territoire (PEDT). Il peut être proposé des interventions dans les centres de loisirs, accueils périscolaires et structures petite enfance.

Actuellement, les communes invitant l'EMI à y prendre part sont Nort-sur-Erdre, Casson et Petit-Mars.

Ces actions permettent à des jeunes et enfants de découvrir des pratiques musicales en collectif. Tout en travaillant en aval avec les structures sur les différents projets, nous mettons à disposition des intervenants qualifiés, eux-mêmes professeurs à l'EMI.



5. Second axe prioritaire de l'EMI : irriguer la culture sur l'ensemble du territoire.

5.1. Par des actions de diffusion

Chaque mairie met à disposition des salles pour les concerts de l'EMI. Nous avons le privilège d'avoir à disposition un complexe culturel : Cap Nort à Nort-sur-Erdre.

Pour les autres manifestations, nous allons à la maison de retraite de Nort-sur-Erdre, dans les bibliothèques et médiathèques, dans les salles municipales et autres lieux nous permettant de rayonner sur l'intercommunalité.

Nous participons également à d'autres événements, comme des guinguettes ou des repas des aînés.

5.2. Par des projets et des partenariats avec d'autres structures

Une collaboration avec les écoles de musique de Grandchamp-des-Fontaines, Héric et Ligné existe depuis plusieurs années. Des professeurs exerçant dans les 3 écoles favorisent les rapprochements en organisant des actions regroupant les musiciens, notamment avec l'ensemble "Ailleurs" ou "Dirianoz" (accordéons diatoniques) et l'Orchestre InterCo (intercommunal).

Par le biais du PEL et des IMS, des projets communs sont conduits avec les écoles, collèges, centres de loisirs et garderies périscolaires : Eveil musical, chorale, projets création musicale et vidéo.

Grâce à notre partenariat avec l'ADAPEI et l'Atelier Sonore, nous continuons notre atelier Musi'Cap, destiné aux personnes en situation de handicap.

Des cours individuels de batterie se tiennent également avec des élèves issus des foyers de vie, qui peuvent se déplacer, notamment sur notre pôle de Petit-Mars.

Un partenariat avec le festival La Nuit de l'Erdre existe depuis 3 ans: visite du site, rencontre et représentation devant des artistes.



6. Les orientations pédagogiques

6.1. Les parcours musicaux

✓ Découvrir la musique : de 3 mois à la GS

Ce parcours permet une première découverte de la musique en petits groupes :

- le jardin musical : de 3 mois à 3 ans, en binôme parent-enfant,
- l'éveil musical : pour les MS-GS,

✓ S'initier à la musique : pour les CP-CE1

C'est une année de transition entre l'Éveil Musical et l'apprentissage d'un instrument.

Le parcours découverte instrumental permet aux enfants par binôme de découvrir plusieurs instruments et de s'initier à l'apprentissage instrumental afin de faciliter leur choix futur.

✓ Apprendre la musique : de 7 à 107 ans

Ce parcours permet aux élèves l'apprentissage d'un instrument.

- CURSUS COMPLET : à partir du CE1

Un cursus complet comprend le suivi de deux, voire trois cours hebdomadaires complémentaires :

- un cours d'instrument, en individuel ou en pédagogie de groupe (2 ou 3 élèves),
- un cours de formation musicale,
- un atelier collectif.

- CURSUS Adulte: à partir de 16 ans

Un cursus adulte comprend le suivi d'au moins 1 cours hebdomadaire:

- un cours d'instrument, en individuel ou en pédagogie de groupe (2 ou 3 élèves),
- un cours de formation musicale,
- un atelier collectif.

✓ Pratiquer la musique ensemble

La pratique collective permet de développer l'écoute, l'autonomie et le plaisir de d'expérimenter ensemble.

Certains ensembles sont également ouverts sans formation musicale.

✓ Intervenir auprès de personnes en situation de handicap

En partenariat avec l'Atelier Sonore, l'EMI propose depuis 2013, l'Atelier Musi'Cap à destination des jeunes et adultes en situation de handicap. Ce sont des ateliers musicaux mêlant chants, rythmes, percussions, instruments qui permettent de jouer, d'improviser et d'inventer avec la matière musicale. Cet atelier se présente également lors notre concert de fin d'année.



6.2. Progressions des élèves et enseignements dispensés

L'organisation des enseignements musicaux s'appuie sur le Schéma National d'Orientation Pédagogique.

✓ Cycle I

Le cycle 1 a pour vocation l'apprentissage de la musique permettant à l'élève d'acquérir des bases musicales et un premier accès aux différents langages musicaux, seul et en groupe.

Il peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale.

Ce cycle permet à l'élève de parvenir à une première autonomie de lecture de partitions et de pratique instrumentale.

✓ Cycle II

Le deuxième cycle prolonge et approfondit les acquis du premier cycle en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale. Par la pratique de répertoires diversifiés, seul et à plusieurs (duo, trio ... et ensembles...), l'élève acquiert une aisance dans le jeu et dans l'écoute, un sens de la musicalité.

✓ La Formation Musicale

Cet enseignement est indispensable à l'apprentissage instrumental et vocal. Il est au service de la pratique musicale et axé suivant les besoins propres à chaque instrument.

Dès la première année, les ateliers chorale et percussion, à la suite des cours de FM, permettent de donner du sens et de réinvestir les notions abordées en FM et inversement.

✓ La pratique instrumentale

L'école encourage la pédagogie de groupe durant le cours d'instrument, en groupe de 2 ou 3. Cette pédagogie vise un apprentissage individuel et permet aux élèves d'interagir aussi avec leurs pairs (pratique, écoute, échanges).

Le temps de cours hebdomadaires peut être aménagé par les enseignants en concertation avec les familles et les élèves pour répondre au mieux aux besoins pédagogiques de l'élève.

✓ La pratique collective

Dès le début du cycle 1, les ateliers chorale et percussion, proposé à la suite de la FM permettent d'expérimenter la dimension collective de la musique.

Les pratiques collectives (ensembles, ateliers, orchestres) permettent aux élèves de valoriser leurs apprentissages pour le plaisir de construire et jouer ensemble, et de le partager en public. La mise en place de petits ensembles ponctuels pour les auditions et concerts servent aussi ces objectifs.



6.3. L'évaluation

L'évaluation est inhérente à l'enseignement en école de musique. Elle revêt plusieurs formes :

✓ L'évaluation continue

Les enseignants évaluent les élèves tout au long de l'année afin d'adapter au mieux leurs enseignements. Elle est matérialisée par deux bulletins d'appréciation envoyés en janvier et en juin aux élèves et familles.

Elle est sous forme de bulletin, avec des critères différents pour la formation instrumentale, formation musicale et les pratiques collectives.

✓ L'évaluation sommative : examen de fin de cycle

Pour la formation instrumentale, l'évaluation se déroule avec un jury composé du professeur de la pratique ainsi que d'un autre membre de l'équipe pédagogique. L'élève commence par jouer ses pièces, puis s'ensuit un entretien avec le jury sur ce qu'il s'est passé.

La **fin de premier cycle** comprend 2 morceaux : un imposé et un libre. L'un étant de rythme binaire, l'autre ternaire.

En **fin de deuxième cycle** deux morceaux de techniques ou de styles différents, avec toujours un imposé et un libre.

✓ L'auto-évaluation

Elle est faite pendant les cours par les élèves sous la bienveillance des professeurs.



7. Perspectives

L'EMI a pour ambition de devenir un véritable pôle culturel du territoire. Pour ce faire, l'association se donne comme perspectives de travail de :

- développer l'offre instrumentale : violon, cuivres, ...
- continuer à développer le rayonnement de l'EMI par des partenariats sur l'ensemble de la CCEG,
- pérenniser les stages musicaux à la journée et/ou pendant les vacances scolaires pour diversifier la possibilité de pratiquer la musique, ouverts à tous, adhérents ou non.
- favoriser une dynamique collective de l'équipe pédagogique, encourager le transfert de compétences entre professeurs,
- consolider le fonctionnement de l'association par le recrutement de nouveaux membres bénévoles,
- poursuivre la recherche de nouvelles sources de financement.
- dynamiser les passerelles avec les autres pratiques culturelles (danse, théâtre, cinéma..),
- devenir un interlocuteur actif de la CCEG sur la pratique musicale et culturelle amateur,
- penser la pratique musicale en tant que spectateur en proposant et en découvrant des spectacles.



- annexes

LIEUX DE RAYONNEMENT DE L'EMI pour l'année 2023-2024 :

COMMUNES	Cours
Nort sur Erdre	Formation musicale (FM) >> cycle 1 + FM Ados/Adultes Jardin Musical Eveil musical Initiation musicale Parcours découverte Instruments : accordéon diatonique, basse, batterie, clarinette, flûte traversière, guitare classique et électrique, harpe, piano, saxophone, violoncelle, technique vocale Chorales : enfants, ados, adultes et en famille Ateliers : percussions confirmés, Musiques Actuelles, Guitares, Création-composition, Musique de chambre Stages lors des vacances
Casson	Eveil musical
Les Touches	Eveil musical
Petit-Mars	Eveil musical Parcours découverte Instruments : Basse, batterie Ateliers : Percussions débutants et confirmés
Saint-Mars-du-désert	FM 1ère et 2ème année Eveil musical Initiation musicale Instruments : accordéon diatonique, guitare classique, piano, technique vocale
Nort-sur-Erdre, Grandchamps des Fontaines, Héric	Atelier : Orchestre interCo



Partenariats sur les dernières années

COMMUNES	IMS	Partenariats
Nort sur Erdre	Ecole de la Sablonnaie Ecole Sainte Jeanne d'Arc Ecole du Marais	Nort Assos Cap Nort Médiathèque Andrée Chedid Relais petite enfance Adapei Maison de retraite du bois jauni Librairie Les Étincelles Guinguette Comité de Jumelage (fête de l'Europe) Harmonie Saint Michel Nuits de l'Erdre Les Amis de l'Orgue Fête de la musique
Casson		Bibliothèque Eglise Repas des aînés Fête de la musique
Les Touches		Bibliothèque Guinguette Repas des aînés Fête de la musique
Petit-Mars	Ecole Sainte Marie	Bibliothèque Cinéma en plein air Fête de la musique
Saint-Mars-du-désert	Ecole Philippe Corentin	Crèche Les Petits Pouces Fête de la musique
Ligné		RPE
Treillières	Ecole Sainte Thérèse	
Nantes		Musiques et Danses 44 AR 44 Projet Folles journées